



Communiqué de presse

19/21

Montreuil, le 22 février 2021.

Première avancée arrachée par les exclu.e.s du Ségur et la CGT.

Après consultation et avis rendu de ses syndicats, la CGT apposera sa signature sur le protocole d' « extension du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) aux établissements sociaux et médico-sociaux rattachés à un établissement public de santé ou rattachés à un EHPAD de la Fonction Publique Hospitalière ».

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale aurait pu se contenter de laisser FO, la CFDT et l'UNSA signer cet accord. La représentativité cumulée de ces 3 organisations syndicales suffit à rendre l'accord proposé par la mission Laforcade et le gouvernement majoritaire pour une application pour les personnels concernés. Mais il n'est pas question pour notre organisation de se retrancher derrière la première consultation de ses syndicats faite à l'époque du SEGUR sur un protocole d'accord touchant l'ensemble des personnels des différents secteurs qui n'est pas de même nature que celui d'aujourd'hui.

Il n'est pas envisageable de laisser les seules autres organisations syndicales continuer à engranger le fruit du travail revendicatif de la CGT et des luttes menées avec les salarié.e.s de ce secteur depuis des mois. Ce sont bien ces dernières qui ont pesé dans l'accélération de l'extension du CTI aux personnels des établissements concernés. En effet, les organisations syndicales signataires du premier protocole (SEGUR), malgré leur promesse, n'ont pas réussi à obtenir d'avancées du gouvernement, ni dans le cadre du comité de suivi de ce premier protocole, ni dans les groupes de travail issus de celui-ci dont elles font partie intégrante. Pire, elles se sont évertuées à évincer la CGT de ceux-ci !

C'est bien le résultat des mobilisations et de la colère des salarié.e.s accompagné.e.s par la CGT qui a pesé et obligé le gouvernement à ouvrir rapidement le débat de l'extension aux exclu.e.s des 183 euros.

La CGT reste totalement impliquée pour continuer et impulser le combat des semaines à venir pour l'extension du CTI et faire avancer les mesures salariales pour l'ensemble des professionnel.le.s dans nos différents secteurs. La CGT continuera d'instaurer le rapport de force nécessaire pour faire entendre les légitimes revendications des personnels qui pour certains, sont toujours et encore les grand.e.s exclu.e.s des 183 euros.

Des injustices et inégalités inacceptables persistent puisque les salarié.e.s des établissements autonomes de la FPH ne sont pas concerné.e.s par l'accord de la mission Laforcade. Que dire également des réunions dites de « négociation » sur l'extension du CTI pour les établissements médico-sociaux et sociaux du secteur associatif privé non lucratif qui se sont arrêtées brutalement, faute de volonté du gouvernement de régler urgemment cette question, bien que la CGT et les autres organisations syndicales et patronales réclament cette extension de manière unanime ?

La CGT se mobilisera avec ses syndicats et les salarié.e.s et appellera les autres organisations syndicales à les rejoindre pour construire des modes d'actions jusqu'à l'obtention du CTI pour toutes et tous.